



DELIBERATION N° 188_DE 29032022

Compte administratif 2021

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 16 mars 2022 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 12

-Nombre de membres votants : 21

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABE, Président

M. CALVET Guy, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. RALLO François, M. TAHOSES Antoine, M. VILA Jean,

Suppléants :

Mme ALENDA Marie-Louise (suppléante de M. THIBAUT Jean-Jacques), M. VINOT Guy (Suppléant de M. SOLE Jean-Michel)

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Mme PUJOL Danielle (Suppléante de M. DUSSAUBAT François)

Absents excusés

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSAU Jacques, M. GOT Alain, M. LACAPERE Rémi, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. NIFOSI Christian, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. REMEDI Bernard, Mme ROLLAND Martine, M. ROQUE Jean, Mme SADOURNY Marie-Pierre.

Représentés ayant donné pouvoir

M. GARSAU Jacques à M. TAHOSES Antoine

M. GOT Alain à M. PAILLES Roger

M. PLA Raymond à M. CALVET Guy

M. REMEDI Bernard à M. GARRABE Robert

Mme ROLLAND Martine à Mme BACH Marie

M. LACAPERE Rémi à M. VILA Jean

M. NIFOSI Christian à M. PUIG Louis

M. PIQUET Philippe à M. RALLO François

M. PORTEIX Yves à M. OLIVE Robert

Personnalités invitées

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipalité

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-03267-20220331-DB-188-29032022-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Les écritures constatées au cours de l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

Fonctionnement :

Recettes	4 522 844,26 €
Dépenses	4 473 973,26 €
	+ 48 871,00 €

Avec excédent de fonctionnement reporté N-1 + 821 503,63 €
Le résultat de fonctionnement est le suivant : + 870 374,63€

Investissement :

Recettes	107 220,68€	RAR	0,00€
Dépenses	35 193,62€	RAR	0,00€
	+ 72 027,06€		

Avec excédent d'investissement reporté N-1 + 556 039,57 €
Le résultat d'investissement est le suivant : + 628 066,63€

Les résultats globaux de clôture 2021 sont :

	REALISATIONS 2021	Restes à réaliser (RAR)	Résultats cumulés
INVESTISSEMENT	+ 72 027,06€	-	+628 066,63€
FONCTIONNEMENT	+ 48 871,00€	-	+870 374,63€
RESULTAT GLOBAL	+ 120 898,06€	-	+1 498 441,26€

Le Conseil d'Administration, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021

A l'unanimité,

- **ADOpte** le compte administratif 2021
- **AFFECTE le résultat comme suit**
 - **870 374,63 €** en section de **fonctionnement** au 002
 - **628 066,63€** en section d'**investissement** au 001

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Perpignan, le 29 mars 2022

Le Président
Robert GARRABE

Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

- Transmis au représentant de l'Etat le

-Affiché/publié le **31-03-2022**

Accusé de réception en préfecture
 066-286600267-20220331-DB-188-29032022-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2022
 Date de réception en préfecture : 31/03/2022